

Zeitschrift: Revue économique Suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 77 (1997)
Heft: 3

Artikel: Renforcement des liaisons entre Rhône-Alpes et la Suisse : une nécessité
Autor: Vincent, Bruno
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-889309>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



**Bruno
Vincent**

*Président de la
Chambre
Régionale de
Commerce et
d'Industrie
Rhône-Alpes
(CRCI), Lyon*

Renforcement des liaisons



*Genève
© Office du
Tourisme Suisse*

entre Rhône-Alpes et la Suisse : une nécessité

*Lyon
© François
Guy/Agence
d'urbanisme*

Disposer d'infrastructures et de services de transport de qualité est une nécessité pour développer des relations économiques et sociales privilégiées entre deux régions ou deux pays. Cette nécessité prend un relief tout particulier lorsque l'on évoque les relations entre Rhône-Alpes et la Suisse.

En effet, les nombreuses coopérations envisagées entre les deux territoires - dans des domaines aussi variés que la formation, le tourisme, la recherche ou la culture - supposent l'existence de moyens de communication répondant aux normes d'une économie et d'une société modernes. Cette exigence de qualité concerne l'ensemble des modes de transport, tant pour l'acheminement du fret que pour le déplacement des personnes. Pour la CRCI Rhône-Alpes, elle passe, côté français,





Techclid,
pôles d'entreprises
performantes au nord-ouest de Lyon
© François Guy/Agence d'urbanisme

par la réalisation de plusieurs grands projets d'infrastructures dans la prochaine décennie. Quels sont-ils ?

→ Pour mémoire, on peut tout d'abord rappeler l'intérêt de l'auto-**route A41 entre Villy-le-Pelloux et Saint-Julien** (Annecy-Genève). Celle-ci est actuellement en cours de réalisation et sa mise en service peut être espérée pour le mois de novembre 2000.

→ Un des principaux dossiers à résoudre est l'inscription de Genève et au delà de l'ensemble de la Suisse - dans le **réseau ferroviaire français à grande vitesse**. Il convient pour cela d'aménager très rapidement la ligne ferroviaire reliant l'ensemble des villes du sillon alpin de Genève à Valence, en passant par Annecy, Chambéry et Grenoble.

Cette réalisation permettra à ces agglomérations de développer un véritable réseau de villes et - en étant parfaitement reliées à la gare nouvelle

de Chambéry-Montmélian - de bénéficier pleinement des effets de la future ligne à grande vitesse entre Lyon et Turin.

La ligne nouvelle à grande vitesse

P a r i s - M â c o n - B o u r g - G e n è v e contribuerait également à renforcer les liaisons ferroviaires entre la France et la Suisse et permettrait d'améliorer grandement la desserte du département de l'Ain.

C'est là un projet beaucoup plus complémentaire que concurrent à l'aménagement du sillon alpin; les deux réalisations répondant à des fonctionnalités différentes.

→ **L'A400 constitue un autre projet majeur** pour l'avenir des communications entre Rhône-Alpes et la Suisse. Cette autoroute lémanique, prévue au schéma directeur routier national, doit relier Annemasse à la frontière suisse (Saint-Gingolph) en passant par Thonon. Le coût de construction de cet ouvrage est important compte-tenu des contraintes physiques de cet itinéraire et des nécessaires précautions à prendre pour préserver l'environnement.

Mais ceci ne peut justifier la décision, prise par le Conseil d'Etat en mars dernier, d'annuler le décret déclarant d'utilité publique la construction de l'A400 entre Annemasse et Thonon. Le Conseil d'Etat a motivé sa décision par la faiblesse du trafic attendu. Ce trafic (environ 10.000 véhicules par jour en moyenne) est pourtant compa-


nable à celui de certaines autoroutes actuellement en service. Il convient également de s'interroger sur la pertinence de ce critère; pour la CRCI Rhône-Alpes l'intérêt d'une autoroute - ou de tout autre grand projet d'infrastructure - ne se mesure pas seulement en termes de trafic mais également en termes d'effets sur l'aménagement du territoire.

Il convient pour la desserte du Chablais et l'amélioration des liaisons franco-suissees que ce dossier soit rapidement relancé.

→ Mis à part l'A400, d'autres projets routiers sont également indispensables : c'est le cas de l'amélioration de la **liaison entre le Pays de Gex et l'A40** au niveau de Bellegarde. La route départementale 984 ne permet pas dans son état actuel d'acheminer le trafic dans des conditions satisfaisantes. L'administration mène actuellement des études sur cet axe afin de déterminer le type d'aménagement à réaliser. On peut penser que la réalisation d'une liaison à 2x2 voies s'avérera être la solution la plus adaptée.

Au delà des infrastructures, l'amélioration des communications entre Rhône-Alpes et la Suisse passe par une meilleure coordination des services de transport. Qu'il s'agisse des transports en commun au sein de l'agglomération Genève-Annemasse, des coopérations entre sociétés de chemins de fer ou bien encore de la complémentarité à mettre en

place entre les aéroports de Lyon-Satolas et de Genève-Cointrin pour les liaisons aériennes intercontinentales.

Ce sont là quelques-unes des tâches à conduire dans les années futures afin que la facilité et la qualité des communications offrent un support sur lequel puissent se construire les différents projets de développement communs à la Suisse et à Rhône-Alpes. 

L'A400 constitue un projet majeur pour l'avenir des communications entre Rhône-Alpes et la Suisse